



LES ACHARDS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33.

Date de convocation 21 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué par Monsieur Michel VALLA, Maire, le 21 septembre, s'est réuni en séance ordinaire la salle du conseil municipal.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Nathalie KARCHER, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LECOMTE, Sarah MICHON, Paul MAZENS, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE,

Absents excusés : Christine GUILLOTEAU, Jean-Pierre CITEAU, Sarah RENAUD, Stéphanie CHIFFOLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Martial CAILLAUD

Absents : Jean-Luc BRIANCEAU, Corinne BRAUD, Odile DEGRANGE, Thony CHABOT

Jean-Luc RABILLARD a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de Rosalie HERBRETEAU l'informant de son souhait de démissionner de son mandat de conseillère municipale suite à son déménagement sur une commune extérieure. Il installe au sein du conseil municipal le suivant sur la liste, Monsieur Sébastien HULIN.

Le compte rendu de la séance du 30 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire présente à l'assemblée les décisions du mois de août/septembre 2021.

D27092021-01 Constitution d'un groupement de commande pour les hydrants :

Monsieur le maire informe l'assemblée que le marché de contrôle, d'entretien et de réparation des hydrants est arrivé à échéance.

Il propose à l'assemblée d'adhérer au nouveau groupement de commande constituer des communes membres de la communauté de communes du Pays des Achards pour la prestation de contrôle, d'entretien et de réparations du matériel extérieure contre l'incendie (D.E.C.I) poteaux et bouches à incendie pour un montant maximum de 11 000€HT sur 3 ans.

La Communauté de Communes du Pays des Achards se propose coordonnateur des groupements.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer pour la mise en place de ces groupements de commande.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✚ **Approuve** les groupements de commandes entre la Commune Les Achards, la Communauté de Communes du pays des Achards et les autres communes adhérentes pour la prestation de contrôle, entretien et réparations du matériel extérieur contre l'incendie (D.E.C.I) poteaux et bouches à incendie ;
- ✚ **Désigne** la Communauté de Communes du pays des Achards coordinatrice des groupements de commande ;

 **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

D27092021-02 : Révision libre de l'attribution de compensation Enfance/Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de calcul du transfert de charges lors de la prise de compétence de l'Enfance Jeunesse par la communauté de communes du Pays des Achards.

Des écarts entre le montant du transfert de charges correspondant au SIDAJ et les dépenses réelles ont été constatés et ont mis en évidence les éléments suivants :

- Une sous-évaluation du transfert de charges de La Mothe-Achard évaluée à 60 000€
- Une surestimation du transfert de charges de Saint-Georges-de-Pointindoux évaluée à 30 000€.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la révision libre des attributions de compensation à compter du 1^{er} janvier 2021 tel que présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la révision libre de l'attribution de compensation au titre de l'Enfance/Jeunesse d'un montant de 60 000€ pour la commune des Achards.

D27092021-03 : Passeports accession 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération N°D26042021-01 en date du 26 avril 2021, l'assemblée a approuvé 7 passeports accession pour apporter un soutien aux primo-accédants.

Le budget étant atteint, et afin de répondre aux dossiers en attente, la commission finances réunit le 20 septembre 2021 propose de prévoir 6 passeports accession supplémentaires au BP 2021 soit 9 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** les 6 passeports accession supplémentaires pour 2021.

D27092021-04 : Exonération de taxe foncière bâti

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement (art. 1383 du Code général des impôts) sauf délibération contraire de la commune et/ou de l'EPCI à fiscalité propre sur la part de la TFPB qui leur revient.

La réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) a apporté des modifications à ce dispositif d'exonération temporaire.

Avant la réforme, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de TFPB. Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération sur l'ancienne part départementale de TFPB transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40% sur l'ensemble de la nouvelle part communale de TFPB (ancienne part communale + ancienne part départementale).

Monsieur le Maire propose une exonération de **40%** de la base imposable sur l'ensemble des immeubles à usage d'habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **FIXE à 40%** l'exonération de la taxe foncière bâti sur l'ensemble des immeubles à usage d'habitation.

D27092021-05 : Durée d'amortissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 18 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé la durée d'amortissement des investissements de la commune.

Celle-ci est insuffisamment détaillée ; elle ne permet pas une prise en compte précise.

La commission Finances réunit en date du 20 septembre 2021 propose de reprendre une délibération détaillant la durée, les imputations d'affectation et les imputations d'amortissement tels que proposés en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le tableau fixant les durées d'amortissement des investissements acquis à compter du **1^{er} janvier 2022**.

D27092021-06 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet 28h hebdomadaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de développer la communication externe et interne de la collectivité, il apparaît aujourd'hui nécessaire de créer un poste d'assistant de communication à temps non complet 28 heures hebdomadaires.

Un appel à candidature a été réalisé et plusieurs candidats ont été reçus en entretien.

Une candidate, titulaire de la fonction publique territoriale a été retenue.

Afin de permettre sa mutation au sein de la collectivité, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet 28h hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2021.

Le tableau des effectifs s'en trouve modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- de **CREER l'emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe** à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2021.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget, chapitre 012.

D27092021-07 : Plan communal de sauvegarde – Nomination d'un chef de projet « référent » risques majeurs

Monsieur le Maire expose que la loi N°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Le PCS comprend :

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Le diagnostic des risques et vulnérabilités locales,
- L'organisation assurant la protection et le soutien de la population.

Il peut être complété par :

- L'organisation du poste de commandement communal mis en place par le maire...

- Les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux,
- La désignation de la personne chargée des questions de sécurité civile...,
- L'inventaire des moyens propres de la commune, ou des personnes privées,
- Les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles.

La commune est concernée par les risques suivants :

- Aléas climatiques, inondations, Seisme, Mouvement de terrain, les risques technologiques (industriel, transport de matières, accident divers...), risque sanitaire (canicule/grand froid)

Le Plan Communal de Sauvegarde ayant été validé par les services de la Préfecture, Monsieur le maire propose la nomination de **Yvon BRIANCEAU** au poste de chef de projet « référent » risques majeurs, chargé de mener à bien cette opération en qualité de référent titulaire et de **Sébastien HULIN** en qualité de référent suppléant.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Passeport du civisme – Rapporteur Christelle GAUBERT** : Les passeports du civisme seront distribués au CM2 dans le courant de la semaine du 4 au 8 octobre. La communauté de communes du Pays des Achards est la seule à avoir mis en place ce passeport sur l'ensemble de ses communes membres.
- **Commission Cadre de Vie – Rapporteur Didier RETAILLEAU** :
 - o **Salle Rigaudeau** : Les travaux avancent mais n'ont pas débuté comme prévu. Ils enregistrent environ une dizaine de jours de retard à ce jour.
 - o **Rue de la Boule** : Les travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées et pluviales sont en cours. Pour ce qui concerne le réseau électrique, le marché ayant été attribué à un autre prestataire qu'Allez, ceux-ci pourraient débuter qu'à compter de janvier 2022. C'est l'entreprise Bouygues qui réalisera ces travaux.
 - o **Rue Georges Clémenceau** : démarrage des travaux de rénovation des réseaux eaux usées et pluviales devraient débuter à compter du 4 octobre pour une durée de 8 semaines. Les travaux d'aménagement du parking Rue de la Gare seront réalisés dans le même temps.
- **Commission Action Sociale-Prévention-Santé – Rapporteur Sarah MICHON** :
 - o **Atelier autour du vélo** : En partenariat avec Famille Rurale, la CCPA propose un atelier vélo aux seniors qui se déroulera le 29/09 dans la matinée.
 - o **La marche bleue** : la CCPA organise, dans le cadre de la semaine bleue, une marche et de la gym adapté autour du plan d'eau du Bibrou le 6 octobre à partir de 14h30. L'objectif est de réunir les anciens mais aussi les jeunes en extérieur pour bouger ensemble.
 - o **Semaine de la santé mentale** : la semaine de la santé mentale aura lieu du **lundi 4 au dimanche 17 octobre 2021**, autour de la thématique suivante : « **Santé mentale et respect des droits** »
- **Commission Vie Sociale – Rapporteur Gérard JOURDAIN** : Une enquête va être distribuée auprès des +de 60 ans afin de recueillir leurs besoins ou leurs souhaits en terme d'activités culturels, sportives, artistiques... Cette enquête sera accompagnée pour les +de 75 ans de leur avis et de leur éventuelle participation à l'organisation du goûter des aînés. En effet, la crise sanitaire et les inquiétudes qui en découlent pourraient inciter les aînés à ne pas se déplacer pour éviter les rassemblements. Recueillir leurs avis, orientera la décision des membres de la commission sur ce qui sera organisé en décembre.
- **Commission Affaires scolaire – Restaurants et Transport Scolaire – Rapporteur Mickael ONILLON** :
 - o La rentrée enregistre un peu moins d'élèves en maternelle. 1 fermeture de classe à Saint-Georges-de-Pointindoux. En revanche, plus d'élèves dans les transports du fait d'un afflux d'élèves de CM2 rentrant en 6^{ème}.
 - o Musique et Danse : précédemment proposée uniquement au cycle 3, cet enseignement est ouvert, cette année aux cycles 2 et 3.
- **Commission Environnement et Développement durable – Rapporteur Nicole EDOUARD** : Dans le cadre de l'embellissement des décorations de Noël, le prototype de bonhomme de neige en bois est présenté

à l'assemblée. Des bonhommes de neige et des cerfs seront fabriqués par les membres de la commission. Un appel à participation de la population aux ateliers de fabrication va être diffusé sur l'ensemble des supports de communication numériques de la commune. Ils se dérouleront **les 2 octobre et 16 octobre de 9h à 12h**. L'EHPAD a été sollicité et les résidents sont ravis de pouvoir participer à ce projet. Les membres du conseil municipal des jeunes ainsi que le centre aéré vont aussi être sollicités.

- **Commission Vie Associative – Lynda PRUVOST/Nathalie KARCHER :**

- Malgré un temps peu clément, la journée Nature et Saveurs s'est bien déroulée et les participants sont ravis et souhaitent revenir l'année prochaine.
- **Spectacle Wally Dia** : ce spectacle a remporté un vif succès. Toutefois, peu d'Achardais étaient présents. Malgré une demande de développement d'offres culturelles de la part des Achardais, il est constaté à chaque événement qu'ils sont peu présents.
- **Spectacle Enfants** : « Un crapaud presque charmant » le 10 octobre Espace George Sand. L'atelier parents-enfants proposé dès 14h est complet. Un goûter sera offert à 16h30.

- **Les commissions à venir :**

- Commission Vie associative : le 5 octobre à 20h
- Commission Cadre de vie : le 5 octobre
- Commission Vie culturelle et communication : le 7 octobre à 18h
- Commission Vie associative : le 13 octobre à 18h30
- Commission Vie culturelle et communication : le 21 octobre à

La séance du conseil municipal est clôturée à 22H30.

Le Maire,

Michel VALLA